

Financement Formation Indépendant & Chef d'entreprise

Auteur :ronie bouchon<ronie.bouchon@orange.fr>



**Chef d'entreprise :
vous aussi, vous pouvez vous former !**

[Management des équipes](#), [Cohésion d'équipe](#) [Communication interpersonnelle](#) [Prévention & gestion des conflits](#) [Leadership](#) [Parler en public](#)[Gestion du stress](#)

Vous pouvez prétendre à des formations que vous soyez **travailleur dirigeant de société, travailleur indépendant ou repreneur.**

Formation du chef d'entreprise : quelle utilité ?

Management des équipes, Communication interpersonnelle, Gestion des conflits: les domaines où le chef d'entreprise doit rester formé et à jour sont multiples. Ne vivez pas la formation comme une contrainte (manque de temps, financement?) ! Mais comme une nécessité pour faire évoluer votre entreprise.

Vous pouvez prétendre à des formations que vous soyez **travailleur dirigeant de société, travailleur indépendant ou repreneur d'entreprise.** Bien se former est essentiel comme pour un salarié et la recherche des financements en est la pierre angulaire.

Comment financer sa formation ?

Votre statut de **travailleur non salarié (TNS)** vous impose de cotiser à un FAF. Vous pouvez savoir de quel FAF dépend votre activité grâce au code NAF. La majorité des entreprises dépendent de trois fonds d'assurance formation :

- le [FIFP](#) pour les travailleurs indépendants exerçant une activité libérale
- l'[Agefice](#) pour les dirigeants non-salariés du commerce, de l'industrie et des services
- le [FAFCEP](#) pour les artisans non-salariés.

De quelles aides bénéficier ?

Au-delà de la possibilité d'être financé via le fond d'assurances formation (voir point précédent),

tous les chefs d'entreprise (entrepreneur individuel, gérant de société, mais aussi président du conseil d'administration, administrateur, directeur général ou membre de sociétés par actions) peuvent bénéficier jusqu'au 31 décembre 2022, d'un avantage fiscal prenant la forme d'un [crédit d'impôts formation](#) ! À noter que les micro-entreprises sont exclues de ce dispositif.

En outre, quelques régions ont mis en place des dispositifs d'aide destinés aux dirigeants d'entreprise permettant de financer une partie de leur formation.

Plus d'informations sur le site [de l'Agence France entrepreneur](#) [les-aides.fr](#)

pour en savoir plus visitez le site
[economie.gouv.fr](#)